

Printemps /  
Eté  
2016

# La Lettre de Patrick Devedjian

Député des Hauts-de-Seine (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Sceaux)  
Président du Conseil Départemental (Canton d'Antony)



## La France impossible à réformer ?

Quand on voit le blocage suscité par la loi El Khomri, qui réforme a minima le Code du travail, on se demande s'il sera possible à la droite, en cas d'alternance en 2017, de mener à bien des réformes. Mais oui, bien sûr, à condition d'éviter les lourdes erreurs de la présidence Hollande.

**Première étape indispensable : il faut poser la question avant de donner la réponse.** Les Français sont adultes, ont besoin d'être informés et de comprendre pourquoi il faut changer : identifions les problèmes, laissons s'exprimer les difficultés, avant de proposer une réponse toute faite par les technocrates. Par exemple, pour l'allongement de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans, les Français ont compris que la durée de la vie s'allonge, et donc que pour payer des retraites plus longtemps, il faut travailler plus longtemps, puisque nous avons un système de répartition. Cela ne leur fait pas plaisir, ils manifestent éventuellement contre, mais ils savent que cette réforme est indispensable.

Qu'est-ce qui ne va pas dans le Code du Travail ? Dans l'entreprise ? Est-ce que ce sont les charges qui sont trop lourdes ? Ou les déclarations qui sont trop compliquées et prennent trop de temps ? Ou les deux ? Est-ce qu'un carnet de commandes chargé exige des heures supplémentaires ? Si oui, faut-il les payer plus cher, et de combien ? Toutes ces questions, le peuple est capable d'y réfléchir et, dans un second temps, de choisir parmi les solutions proposées par les politiques, qui eux ont la **grande responsabilité de prévoir l'avenir**, et non d'abord de se faire réélire.

**Deuxième obligation : il faut partager ces problèmes pendant la campagne électorale**, moment privilégié pendant lequel les citoyens pensent à l'avenir de leur pays. Le contraire de ce qu'a fait François Hollande, qui a péroré contre le capital, les actionnaires, les patrons et les entreprises, et qui prend sa majorité à contre-pied avec le CICE, la loi Macron, la loi El Khomri. Les députés comme les électeurs ont le sentiment d'avoir été trompés, et se révoltent contre ce retournement imposé.

**Troisièmement, il faut expliquer en quoi une réforme sera bénéfique.** La France n'arrête pas de faire des réformes, que les Français subissent avec beaucoup de patience, mais elle ne fait pas les réformes stratégiques car il n'y a pas de réflexion stratégique. Il faut déterminer les réformes prioritaires : celles qui réduisent la dépense publique en stimulant la croissance (et donc l'emploi). Un budget en équilibre n'est pas une fin en soi, mais l'endettement accroît les impôts et diminue l'attractivité. Les économies, indispensables, permettront des investissements durables et profitables à tous. Si on paie un petit peu plus pour la santé, il faut qu'on soit sûr d'être bien soigné. Si on fusionne des communes ou des départements, il faut expliquer les avantages attendus, pour compenser la perte de proximité, d'identité et d'habitude. Contrairement à la fusion imposée des régions ou la création de la MGP. C'est ce que nous proposons pour notre rapprochement avec les Yvelines (voir page 3).

Oui, on peut réformer la France, si l'on sait allier le courage, l'intelligence et l'écoute.

*Fidèlement à vous*

Retrouvez-moi sur [www.patrickdevedjian.fr](http://www.patrickdevedjian.fr)



*P. Devedjian*

# LA PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE

## LES 20 ET 27 NOVEMBRE 2016

### QUI SONT LES CANDIDATS ?

Pour être admis à concourir à la Primaire, les candidats doivent recueillir d'ici le 9 septembre les **parrainages** de :

- **20 parlementaires** (députés, sénateurs, députés européens),
- **2 500 adhérents**
- **230 élus** (maires, conseillers départementaux et régionaux), répartis sur **30 départements**.

Aujourd'hui **10 candidats se sont déclarés** :

**Jean-François Copé** <http://jfcopé.fr/>  
**Geoffroy Didier** <http://geoffroydidier.org>  
**François Fillon** [www.fillon2017.fr/](http://www.fillon2017.fr/),  
**Alain Juppé** [www.alainjuppe2017.fr/](http://www.alainjuppe2017.fr/),  
**Nathalie Kosciusko-Morizet** [www.nk-m2017.fr/](http://www.nk-m2017.fr/),  
**Bruno Le Maire** [www.brunolemaire.fr/](http://www.brunolemaire.fr/),  
**Frédéric Lefebvre** [www.frederic-lefebvre.org/](http://www.frederic-lefebvre.org/),  
**Hervé Mariton** [www.herve-mariton.net](http://www.herve-mariton.net),  
**Jacques Myard** [www.jacques-myard.org](http://www.jacques-myard.org),  
**Nadine Morano** [www.nadinemorano.fr/](http://www.nadinemorano.fr/)

auxquels il faut ajouter la candidature attendue de **Nicolas Sarkozy**, et celle de **Jean-Frédéric Poisson** <http://jfpoisson2016.fr/> (qui, en tant que Président du PCD, est dispensé de parrainages). (Il est probable qu'en septembre, après la validation des parrainages par la Haute Autorité, seuls resteront 5 ou 6 candidats.)

### CONNAITRE LES PROGRAMMES

**Nous ne voterons pas pour un concours de beauté ou de sympathie, mais pour un homme ou une femme capable de redresser la France.**

Il est donc très important de les interroger sur leurs projets et leurs programmes.

Un certain nombre d'entre nous ont déjà planché en « Ateliers » sur ces différents thèmes :

- Ecole/Enseignement/Jeunesse
- L'Entreprise
- Santé/Handicap/Famille
- L'Europe (institutions, monnaie, Schengen, ...)

Vous trouverez ces contributions comparatives sur le site <http://lesrepublicains92-13e.fr>. Vous êtes invités à les consulter et à les augmenter, à vous en servir pour poser des questions aux candidats, sur leurs sites, dans les réunions publiques, à leurs représentants.

### RÉUNIONS ET RENCONTRES

En septembre les candidats auront été validés par la Haute Autorité : nous vous ferons alors connaître, par tracts et affichettes, les réunions publiques et propositions de rencontres de chacun d'eux, dès lors que celles-ci auront lieu dans une des villes de notre circonscription, ou à proximité immédiate.

### La Haute Autorité de la Primaire de la droite et du centre

Elle a pour objet **d'organiser la primaire 2016** conformément à la Charte de la primaire. Elle a édité un **guide électoral** (disponible sur Internet) qui règle toutes les modalités de cette élection.

Elle comprend **5 membres**, tous juristes de haut niveau : **Anne Levade**, présidente, **Anne Debet**, **Jean-Claude Magendie**, **Bertrand Mathieu**, **Pierre Steinmetz**.

### A QUOI SERT LA « PRIMAIRE » ?

**Permettre aux électeurs**, partageant les valeurs de la droite et du centre et souhaitant une alternance, de choisir leur candidat à l'**élection présidentielle** de 2017.

Plus il y aura de participants à la Primaire, plus le candidat sera légitime et dissuadera une candidature dissidente.

Car, pour être au 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle, il faut être en tête ou second au 1<sup>er</sup> tour. Une multiplicité de candidats de la droite et du centre risquerait, à l'instar de ce qui s'est passé en 2002 pour Lionel Jospin, que le candidat de la droite républicaine soit éliminé au 1<sup>er</sup> tour.

### QUI PEUT VOTER ?

**Tous les citoyens inscrits sur les listes électorales** au 31 décembre 2015 (et les jeunes citoyens ayant 18 ans à la date de l'élection présidentielle).

Seules conditions : 1) **signer** une « **Charte de l'alternance** », dans laquelle ils indiqueront « *partager les valeurs de la droite républicaine et du centre* » et « *s'engager pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France* ».

2) acquitter **2 euros** par tour (pour participation au coût de l'organisation de la Primaire).

### OÙ ET COMMENT VOTER ?

On vote dans la commune où l'on est inscrit.

Il y aura **10 bureaux de vote à Antony**, **7 à Châtenay-Malabry**, **4 à Sceaux**, et **3 à Bourg-la-Reine**. Chaque bureau de vote regroupera plusieurs bureaux de vote habituels. A partir du 30 septembre 2016, tout électeur pourra prendre connaissance de l'adresse de son bureau de vote sur le site de la Primaire : [www.primaire2016.org](http://www.primaire2016.org)

Le vote se fera avec des **bulletins papier et sans procuration** (pour éviter tout risque de fraude).

Chaque bureau de vote comprend un Président et 3 assesseurs, validés par la Haute Autorité. Chaque candidat pourra nommer un délégué et un délégué suppléant par bureau de vote.

**C'est le Président et les assesseurs qui organisent le contrôle de l'inscription** des électeurs, avec l'aide d'électeurs volontaires et bénévoles. C'est encore lui qui tient le fichier des personnes souhaitant être informées dans le cadre de l'élection présidentielle.

### COMMENT SE DÉROULERA LE VOTE ?

**1<sup>er</sup> tour : dimanche 20 novembre 2016 de 8 h à 19 h.**

**2<sup>ème</sup> tour : dimanche 27 novembre 2016 de 8 h à 19 h.**

**A l'entrée** de chaque bureau de vote, l'électeur fait constater qu'il est bien inscrit sur la liste électorale, signe la Charte, et acquitte 2 €.

**Dans le bureau de vote**, l'électeur prend les bulletins, passe par l'isoloir, vote et émarge comme lors de toute élection. (Les listes électorales seront détruites après proclamation des résultats pour éviter tout « fichage » des électeurs.)

La tenue des bureaux de vote et le dépouillement du scrutin se font conformément aux **règles applicables aux scrutins de la République**. La Haute Autorité veille à la régularité des opérations et examine les réclamations. Elle arrête et proclame les résultats.

**Si vous souhaitez participer à l'organisation de ce scrutin**, n'hésitez à vous faire connaître auprès des responsables LR de votre ville, ou de moi-même.

## Pourquoi vouloir rapprocher les Hauts-de-Seine et les Yvelines ?

Avec la création d'un établissement public interdépartemental, les Hauts-de-Seine et les Yvelines ont posé les bases d'un rapprochement avec, à plus long terme, la perspective d'une fusion. L'objectif : investir sur **des projets communs pour une plus grande attractivité du territoire au bénéfice des habitants**. C'est inédit dans l'histoire administrative française, mais prévu par la loi.

Il s'agit aussi d'apporter **un vrai contrepois à une menace bien réelle** : le gouvernement a annoncé, il ne faut pas l'oublier, la disparition des départements de la petite couronne pour 2020. Or nos départements conduisent leurs missions avec efficacité et professionnalisme. Ils rendent des services de proximité aux habitants, presque au cas par cas quand il s'agit de solidarité.

Cette alliance va nous permettre de **prendre notre avenir en main**. C'est à nous, les territoires, de décider ce qui est bon pour nous ! Nous y sommes d'ailleurs contraints par l'étranglement, le mot n'est pas trop fort, que nous subissons, avec la **baisse sans précédent des dotations de l'Etat (- 64 % sur 3 ans)**, l'**explosion de la péréquation** qui nous est imposée, mais aussi l'augmentation des allocations individuelles de solidarité.

L'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine rassemble tous les élus des deux départements et n'engendre aucune dépense nouvelle puisqu'il fonctionne avec les moyens mis à disposition par les deux collectivités. Nous allons démontrer qu'on peut **réaliser des économies d'échelle et libérer un potentiel de développement et d'investissement plus important**. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine rassemblées disposent d'un budget de 3,4 milliards d'euros.

### Nos premières mises en commun :

**Culture** : un service interdépartemental **d'archéologie préventive** ; la promotion et la gestion des principaux équipements culturels

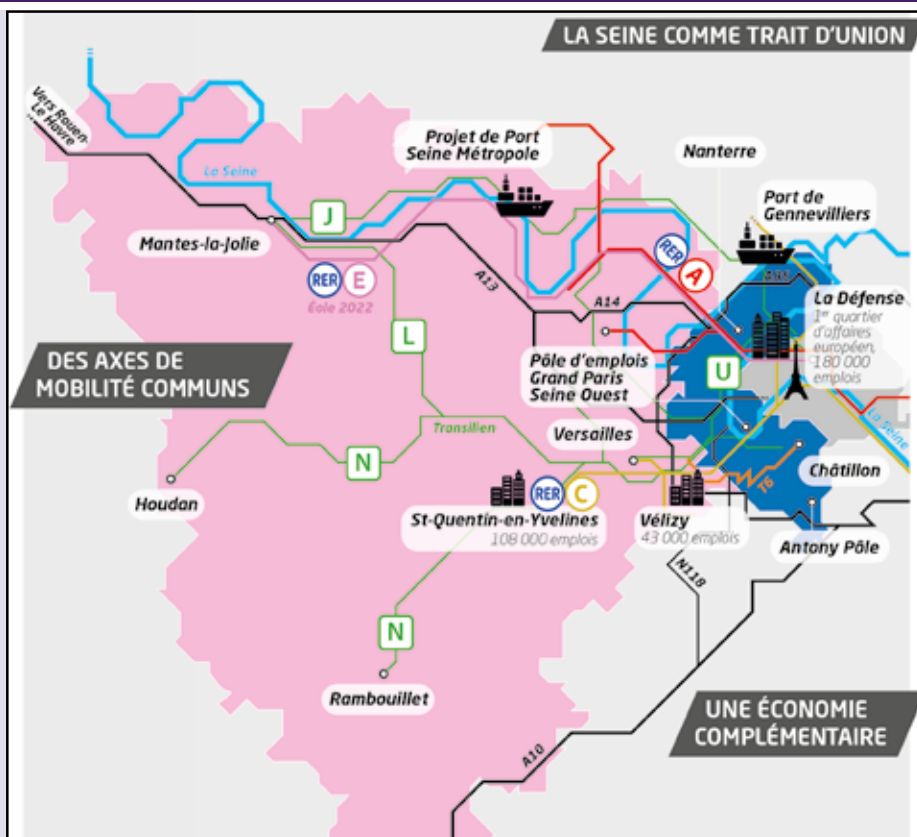
**Social** : la création d'un **établissement interdépartemental pour accueillir les personnes souffrant d'un handicap psychique**, afin d'éviter de les voir partir en Belgique ; la réalisation en commun des schémas départementaux d'action sociale et médico-sociale et le développement d'une gestion commune des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance ; un programme interdépartemental d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

**Education** : une logistique commune pour le développement des usages numériques dans les collèges.

**Aménagement du territoire** : La fusion des deux sociétés d'économie mixte d'aménagement qui deviennent **Citallios**.

**Transports** : la mise en commun des **services d'entretien du réseau routier départemental**, des stratégies communes pour les transports publics.

Nous allons faire **des économies évidemment mais pas au détriment de l'emploi**, je le redis. Parce que nous avons besoin justement de maintenir des services humains, avec des agents qui sont à la portée de la population et qui dialoguent avec elle, autrement qu'à travers un formulaire.



## COMMENT SE DÉROULERA LE VOTE ?

Les deux départements partagent **une longue frontière commune** sans rupture de la continuité urbaine : un territoire déjà irrigué par de grands **axes de circulation commun** (A14, RN118, RN10 et 13), des **transports** (RER A et C, tramway T6, prolongement d'Eole, ligne 18 du Grand Paris Express) et la Seine comme trait d'union.

**L'imbrication des économies** est forte comme l'illustre le fait que les-Hauts-de-Seine sont, après Paris, la première destination des Yvelinois qui travaillent hors du département.

Mais la complémentarité des deux collectivités repose aussi sur **une histoire culturelle et un patrimoine naturel et historique** largement communs (les impressionnistes, les grands écrivains, de grands sites historiques comme Versailles, Sceaux, Saint-Germain ou Saint-Cloud mais aussi la batellerie, les usines en bord de Seine etc...).

Les deux collectivités départementales se rejoignent également sur **des choix politiques essentiels** :

- un **aménagement harmonieux** équilibrant le développement économique et la qualité de la vie, illustrée par les espaces verts, la mixité sociale, la qualité des équipements publics et la densité culturelle ;
- **une gestion rigoureuse** veillant à maintenir une pression fiscale basse et un endettement limité ;
- **une vision partagée d'une métropole parisienne** ambitieuse intégrant la totalité du territoire francilien et pas seulement son centre urbain c'est-à-dire étendue aux frontières de la région Ile-de-France.

# A l'Assemblée Nationale

## mes prises de position depuis janvier 2016

Depuis le début de l'année, le Gouvernement a soumis au Parlement **plusieurs textes importants contre lesquels je me suis élevé** car ils portent gravement atteinte aux libertés individuelles :

**Lutte contre le crime organisé et le terrorisme** : même en matière de terrorisme, la fin ne justifie pas les moyens. **Je me suis opposé** :

- à la **retenue de 4 heures** sans la présence de l'avocat pour toute personne fichée «S» : ce sont les libertés individuelles mêmes qui sont mises en cause, sans qu'aucun contrôle ne s'exerce. La personne concernée ne peut même pas savoir pourquoi elle a fait l'objet d'une inscription au fichier «S» !

- à l'**aggravation du contrôle administratif** (donc non soumis à la justice) sur les déplacements à l'étranger. Les cas dans lesquels les mesures de contrôle peuvent être ordonnées seront soumis à l'appréciation du domaine administratif, et non du domaine judiciaire, je trouve cela préoccupant.

- à l'**autorisation des écoutes téléphoniques d'un avocat**, sur les lignes, professionnelles et privées : c'est un acte très grave, une atteinte aux droits de la défense qu'il convient d'entourer de précautions particulières. Le secret professionnel de l'avocat doit être protégé, conformément aux règles et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

**Plus généralement, l'État accroît son contrôle dans tous les domaines** : les enquêtes judiciaires vont désormais être déclenchées par le préfet ; les policiers vont pouvoir procéder à des investigations aveugles. Ces mesures touchent une population qui, à 99 %, n'est pas concernée. Les **Imsi-Catchers**, qui s'appellent à être généralisés, en sont l'exemple parfait : c'est un enregistrement de masse pour détecter d'éventuelles anomalies dans les comportements individuels. Sous l'impulsion de la menace terroriste, nous basculons dans une société orwellienne !

**Protection de la Nation (déchéance de nationalité)** : je me suis vivement élevé contre ce texte improvisé qui devait inscrire dans la Constitution une inégalité fondamentale entre mono-nationaux et bi-nationaux. Si cette réforme avait été menée jusqu'au bout par le Président de la République, il s'agissait là encore d'une victoire pour les terroristes qui auraient poussé l'exécutif, non seulement à modifier la loi fondamentale, mais en plus à réduire nos libertés.

**Etat d'urgence** : La loi d'urgence se trouve conditionnée à l'existence d'un péril imminent. On peut donc légitimement s'interroger : en quoi celui-ci n'était pas constitué après l'attentat contre la rédaction de *Charlie Hebdo* ? Cette procédure d'exception permet de prendre des mesures sans lien avec les événements qui l'ont motivé (exemple des manifestants anti-Cop 21 assignés à résidence). **On a substitué le juge administratif au juge judiciaire qui est le gardien naturel des libertés**. Des questions se posent : quelles interpellations n'auraient pas pu avoir lieu sans le régime de l'état d'urgence ? Que ferait le Gouvernement si le juge judiciaire, saisi par un justiciable, se déclarait malgré tout compétent sur le fondement de la Constitution ? Ces mesures servent à dissimuler les incohérences de notre politique étrangère : la liberté des Français se défend également à Mossoul où il convient d'armer les troupes kurdes, les seules qui s'opposent physi-

quement à Daech. On a curieusement et dramatiquement oublié ce point dans nos débats.

**Réforme du Conseil supérieur de la magistrature** : c'est singulier de vouloir garantir l'indépendance de la justice judiciaire sans se soucier de celle de la justice administrative. Cela d'autant plus que le gouvernement n'a de cesse de transférer des compétences judiciaires vers la justice administrative, voire même vers l'autorité préfectorale. On peut discuter le fait que le pouvoir politique, pourtant démocratique, pèse sur la carrière professionnelle des magistrats judiciaires. Mais y a-t-il un intérêt à le remplacer, en fait, par le pouvoir syndical ? Si l'on pense que la carrière des magistrats judiciaires doit être indépendante du pouvoir politique, pourquoi les acteurs des juridictions administratives échapperaient-ils à cette règle ?



### MISSION D'INFORMATION SUR LA REFORME DE LA PROCEDURE PENALE

*Depuis fin 2015, dans le cadre de la Commission des lois, je mène avec Dominique Raimbourg, son président, une réflexion sur la réforme de la procédure pénale, dans un objectif de simplification. Nous travaillons à différents chantiers destinés*

*à simplifier le cadre juridique de l'enquête pénale et à améliorer le fonctionnement de notre système judiciaire, désormais à bout de souffle.*

## Propositions de loi co-signées

« **Pour l'avenir de notre système de soins** » (n° 3710) : la discussion de la loi « Santé » (avec notamment la généralisation contraignante du tiers-payant) laissera des séquelles profondes : on ne réforme pas un système contre ceux qui le font vivre et en sont les pierres angulaires. Le monde libéral ne doit pas être enfermé dans un carcan de réglementation. Notre système de santé repose sur deux piliers complémentaires : l'hôpital et la médecine de ville. Il y a nécessité à recentrer l'hôpital - qui coûte très cher - sur son cœur de métier, la médecine de pointe et l'excellence, et redonner toute sa place à la médecine de ville comme service de proximité.

« **Contre toute négociation pouvant entraîner l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne** » (n°3572) : L'accord signé en mars 2016 entre l'UE et la Turquie sur la gestion de l'afflux de réfugiés syriens prévoit qu'en contrepartie de l'accueil de réfugiés syriens sur le sol turc, outre un fonds de soutien de 3 milliards d'euros, est prévu la libéralisation de l'octroi de visas aux ressortissants turcs, ainsi que l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'UE. Dans toute cette discussion, la France a été marginalisée et ignorée. Cette situation est inacceptable et contraire au principe même de la construction européenne qui doit avancer sur la base du couple franco-allemand.

« **Pour la création d'une commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015** » (n° 3398) : Suite aux attentats du 13 novembre 2015, il est apparu légitime de s'interroger sur l'efficacité des moyens engagés par toutes les administrations d'État, en charge de la lutte contre le terrorisme (police, armée, justice, diplomatie, budget, renseignements...) depuis janvier 2015, et de rechercher comment les auteurs de ces attentats ont pu se déplacer lourdement armés et mener leurs attaques en plein Paris, sans qu'aucun des moyens de surveillance n'ait pu prévenir et empêcher leur passage à l'acte.

## Me rencontrer :

**Permanences le lundi de 18 h à 19 h 30**

**Sur rendez-vous uniquement, au 01 47 29 32 33 / 01 40 63 67 72**

- le 1<sup>er</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville d'Antony
- le 2<sup>ème</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville de Châtenay-Malabry
- le 3<sup>ème</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville de Bourg-la-Reine
- le 4<sup>ème</sup> lundi du mois à l'Hôtel de ville de Sceaux

## M'écrire :

**Conseil Général des Hauts-de-Seine**

2-16, boulevard Soufflot - 92015 Nanterre cedex  
**Contact** : 01 47 29 32 33 et pdevedjian@cg92.fr

**Assemblée Nationale**

126, rue de l'Université - 75355 Paris cedex 07 SP  
**Contact** : 01 40 63 67 72 et

**Courriel** : pdevedjian@assemblee-nationale.fr  
patrick.devedjian@wanadoo.fr

**S'informer :**

[www.patrickdevedjian.fr](http://www.patrickdevedjian.fr)

[www.hautsdeseine.net](http://www.hautsdeseine.net)

[www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)